DIRIGEANTS DE TPE — RÉF. TPE-13

Entre associés : pouvoirs, décisions et **conflits**

La plupart des conflits entre associés viennent de règles jamais lues (les statuts) ou jamais écrites (pas de pacte).

DURÉE	FORMATS	TARIF	RECONNAISSANCE
21 h selon le format	**3 formats** Présentiel à Nice · À distance, en visio · 100 % en ligne	**Dès 420 €** HT par participant · selon la modalité	**Attestation de fin de formation** de fin de formation

DURÉE ET TARIFS PAR MODALITÉ

100 % EN AUTONOMIE
E-learning
420 € HT par participant

Durée	**21 h, à votre rythme**
Prix de l'heure	**20 € HT**
Participants	**Individuel**
Accès	**3 mois**

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Présentiel à Nice
735 € HT par participant

Durée	**21 h, 3 jours**
Prix de l'heure	**35 € HT**
Participants	**3 minimum, 8 maximum**
Lieu	**Nice, 6 place Auguste Blanqui**

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Distanciel en visio
735 € HT par participant

Durée	**21 h, 3 jours**
Prix de l'heure	**35 € HT**
Participants	**3 minimum, 8 maximum**
Lieu	**À distance, en visio**

Formation individuelle ou personnalisée possible sur devis. Prix par participant, hors taxes, calculés sur la durée de la formation.

POURQUOI CETTE FORMATION

La plupart des conflits entre associés viennent de règles jamais lues (les statuts) ou jamais écrites (pas de pacte). Un associé qui ne travaille plus mais touche sa part, un gérant qui décide seul de sa rémunération, un 50/50 bloqué : sans règles claires, la société peut finir devant le tribunal, voire être dissoute.

POUR QUI

Dirigeants et associés de SARL, SAS et SCI, créateurs qui s'associent, conjoints associés

VOUS SEREZ CAPABLE DE

- ✓ Savoir qui décide quoi dans votre société
- ✓ Repérer ce qui manque dans vos statuts et votre pacte
- ✓ Reconnaître un abus de majorité ou de minorité
- ✓ Gérer l'argent entre la société et ses associés sans faute
- ✓ Organiser la sortie d'un associé

LE PROGRAMME

01 Démarrage — 30 min

Accueil · Test de positionnement · Présentation du cas fil rouge

02 Qui décide quoi — 3 h

Les statuts, règle du jeu de la société · Ce que le gérant ou le président décide seul, ce qui revient aux associés · Décisions ordinaires et extraordinaires · En SARL, décisions ordinaires à plus de la moitié des parts, modification des statuts aux deux tiers des parts des associés présents ou représentés · En SAS, presque tout est fixé par les statuts · Cas pratique : lire les statuts d'Optique Masséna et repérer 5 points dangereux

03 Le pacte d'associés et les clauses qui protègent — 3 h

Agrément d'un nouvel associé, préemption, exclusion (en SAS), départ d'un associé qui travaille dans la société, non-concurrence, prix de sortie · Le piège du 50/50 · Zone grise : le pacte jamais signé « parce qu'on se fait confiance »

04 Abus et blocages — 3 h

L'abus de majorité (décision contraire à l'intérêt de la société, prise pour favoriser les majoritaires) · L'abus de minorité (bloquer une décision vitale) · La révocation du gérant et ses conséquences · La mésentente qui paralyse la société et peut conduire à sa dissolution par le juge · Zone grise : l'associé majoritaire qui met tout le résultat en réserve pendant que sa propre rémunération augmente

05 L'argent entre la société et ses associés — 3 h

Compte courant d'associé · Dividendes (bénéfice distribuable et décision des associés) · En SARL, prêt au gérant interdit et conventions avec un associé soumises au vote · Abus de biens sociaux : 5 ans de prison et 375 000 € d'amende (renvoi à TPE-04 pour les frais) · Zone grise : le compte courant du gérant qui passe « un peu » dans le rouge

06 Quand ça se passe mal — 3 h

Vendre ses parts, faire entrer un associé, évaluer les parts · Décès ou divorce d'un associé · Médiation, mandataire ad hoc, administrateur provisoire · Responsabilité du dirigeant envers les associés · Bon réflexe : écrire les décisions et les garder

07 Atelier — 3 h

Chez Optique Masséna, l'associé qui ne travaille plus réclame des dividendes, les deux autres veulent garder le résultat et augmenter leur rémunération. Identifier les risques de chacun et construire une sortie négociée

08 Mise en situation pratique à déposer — 2 h

Cas pratique à réaliser et à déposer · Correction individualisée sous 48 h après la fin de la formation

09 Évaluation finale — 30 min

Quiz ou cas pratique, synthèse des points clés. Seuil de réussite : 70 %.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis en gestion. Un test de positionnement vérifie votre niveau de départ.

MÉTHODES ET MOYENS

Pas de cours théorique : chaque séquence part d'une situation vraie, dit ce que dit la règle, ce que ça coûte en cas de contrôle et le bon réflexe à prendre, en trois niveaux : la règle, les zones grises (ce qui se fait souvent et passe… jusqu'au contrôle) et les bonnes pratiques. Les cas suivent des entreprises fictives de Nice d'une formation à l'autre.

Boîte à outils remise : check-list « mes statuts en 15 questions », trame de pacte d'associés commentée, tableau « qui décide quoi » SARL et SAS, fiche « compte courant d'associé », lexique.

E-learning : plateforme E-COSUP Learn, accessible 24 h/24 pendant 3 mois. Présentiel : salle de formation à Nice. Visio : formation à distance avec le formateur.

ÉVALUATION

En présentiel et en visio : test de positionnement, exercices et cas pratiques en cours et en fin de formation, questionnaire de satisfaction.

En e-learning : test de positionnement, bilan noté à la fin de chaque module, une mise en situation pratique corrigée individuellement sous 48 h après la fin de la formation, évaluation finale en ligne (quiz ou cas pratique, synthèse des points clés, ressources) avec un seuil de réussite de 70 %, puis questionnaire de satisfaction.

Une attestation de fin de formation est remise.

SUIVI

Avant le démarrage, vous recevez vos identifiants et les instructions de connexion, avec un test de connexion. En e-learning, la plateforme enregistre vos connexions et votre progression (supports consultés, évaluations, temps passé). En visio, les présences sont pointées. Équipement nécessaire à distance : un ordinateur et une connexion internet.

ACCÈS ET DÉLAIS

E-learning : entrée permanente, accès ouvert pendant 3 mois. Présentiel et visio : dates fixées selon les inscriptions, de 3 à 8 participants.

Nous répondons à toute demande dans un délai de 2 jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie chaque demande et met en place avec vous un accompagnement adapté à votre parcours.

Pour en bénéficier, contactez notre référent handicap dès votre demande d'information ou d'inscription, par e-mail à a.mesbah@ecosup.fr.

Entre associés : pouvoirs, décisions et conflits vous intéresse ?
Un conseiller vous répond sous 2 jours ouvrés et étudie votre financement. Référence à indiquer : TPE-13.

contact@ecosup.fr
04 93 55 20 59